



Communiqué de presse du Groupement Energies Mobilité Luxembourg (GEML)

Dans le cadre d'une conférence de presse qui s'est tenue le 30 septembre 2024, les responsables du Groupement Energies Mobilité Luxembourg (GEML) ont annoncé le changement de présidence de l'association et ont présenté les récentes évolutions sur le marché luxembourgeois des énergies de la mobilité.

Après avoir représenté le secteur pendant 13 ans en tant que président du GEML, M. Romain Hoffmann a démissionné de son poste d'administrateur en mai 2024. Lors de l'assemblée générale du GEML, les membres du conseil d'administration ont élu M. Eric Bleyer, administrateur délégué chez Aral Luxembourg, en tant que nouveau président du GEML. Il est assisté dans sa mission par le nouveau vice-président du GEML, M. Patrick Schnell, directeur chez Petro-Center, en remplacement de M. Paul Kaiser.

L'année 2023 fut la 4^e année progressive de régression des ventes de diesel sur le territoire national avec une baisse des ventes de presque 6% par rapport à l'année 2022. Le changement de motorisation des moteurs diesel vers des moteurs essence continue au Luxembourg, les ventes d'essences ayant progressé d'environ 12% en 2023 comparé à 2022, sans pour autant compenser le recul du diesel. La baisse des ventes de carburants se reflète naturellement dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Luxembourg et, déjà en 2022, le niveau des émissions liées au secteur du transport a été réduit de 40% par rapport à l'année de référence 2005.

« Le secteur des transports est sur la bonne trajectoire pour atteindre son objectif climatique pour l'année 2030, à savoir une baisse des émissions de -57% par rapport à l'année de référence 2005 » note Eric Bleyer, président du GEML. Alors que le secteur contribue directement aux objectifs climatiques via l'ajout de biocarburants dans les carburants traditionnels et via son infrastructure de recharge pour mobilité électrique, la très grande partie de la baisse des émissions est le résultat d'une délocalisation des ventes de carburants dans des pays tiers. *« Les augmentations d'accises ainsi que l'introduction et les augmentations de taxe CO₂ ont engendré une perte de compétitivité du secteur, qui fait qu'une partie importante des poids-lourds transitent toujours à travers nos autoroutes mais sans se ravitailler au Luxembourg. Ceci allège évidemment le bilan luxembourgeois des émissions CO₂ sans pour autant résulter dans une réelle baisse des émissions au niveau global »* souligne Eric Bleyer.

Le GEML donne par ailleurs à considérer que le Luxembourg peut recourir à un mécanisme de flexibilité conçu par la Commission européenne pour atteindre les objectifs climatiques de la manière la plus efficiente en termes de coûts. Pour Eric Bleyer, *« recourir à l'achat de certificats via ce mécanisme de flexibilité permet non seulement de financer des projets qui ont un impact réel sur la réduction des émissions, mais aussi d'atteindre les objectifs climatiques tout en évitant un renchérissement trop important du coût de la mobilité »*.

Par ailleurs, le GEML constate un ralentissement sur le marché de la mobilité électrique. Le secteur investit massivement dans une infrastructure de recharge de haute qualité et un certain nombre de mesures politiques risquent de freiner davantage le développement du marché. *« Il serait important de maintenir des conditions de leasing opérationnel avec un incitatif suffisamment important pour relancer le marché, sachant que*

l'émergence des voitures électriques est très fortement soutenue par les véhicules d'entreprise. Ceci vaut également pour les primes à l'achat et les aides d'investissement dans les infrastructures » souligne Eric Bleier. Pour le GEML, il faut également supprimer les obstacles à l'investissement du secteur privé dans l'infrastructure de recharge.

Finalement, le GEML se positionne en faveur d'une défiscalisation partielle ou totale des énergies hautement renouvelables, tel que le HVO (« Hydrotreated Vegetable Oil »), qui peut jouer un rôle important dans la transition vers une mobilité durable. Le secteur sera amené à changer davantage dans les années à venir, notamment avec l'EU ETS II (« EU Emission Trading Scheme ») qui se profile à l'horizon 2030 au plus tard.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter M. Jean-Marc ZAHLEN, secrétaire général du GEML, par téléphone au 43 53 66 1 ou par e-mail à l'adresse jean-marc.zahlen@fedil.lu.

Luxembourg, le 30 septembre 2024